

Liste des pièces à fournir pour une première inscription administrative **à Polytech Lyon**

Attention : les documents étrangers doivent être présentés traduits en français.

DOCUMENTS RELATIFS A L'IDENTITE, AUX ASSURANCES, A LA SANTE ET MOYENS DE PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

Pour toutes et tous :

- L'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), sauf pour les étudiant-e-s en formation continue ou en contrat de professionnalisation. La CVEC doit être acquittée préalablement à l'inscription administrative dans l'établissement sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Les étudiant-e-s exonéré-e-s doivent également s'acquiescer de la CVEC (par exonération) et présenter l'attestation ;
- Document officiel d'identité ;
- Photo d'identité prise tête nue ;

Pour les étudiant-e-s français-e-s de moins de 25 ans seulement : photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (ex JAPD) ou à défaut attestation de recensement ;

Pour les étudiant-e-s boursier-e-s seulement : attestation conditionnelle de bourse (ou attestation définitive) concernant l'année en cours.

DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA SITUATION SCOLAIRE et/ou PROFESSIONNELLE

Pour les bachelier-e-s des années antérieures (HORS PeiP) :

- Diplôme du baccalauréat (ou du diplôme de fin d'études secondaires) ;
- Relevé de notes du baccalauréat (ou du diplôme de fin d'études secondaires) ;
- Attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée (prévenir la scolarité si vous n'avez pas encore votre d'attestation).

Pour les étudiant-e-s salarié-e-s ou inscrit-e-s en double cursus : fournir le document justifiant la situation (contrat de travail, lettre d'acceptation en double cursus)

Pour toutes et tous : document « Droit à l'image » à compléter et à signer.

Ces documents sont obligatoires pour toute inscription définitive.